

Compte rendu

Novembre 2018



Dialogue du conseil scientifique La FRB dans le paysage de la recherche française sur la biodiversité

26 septembre 2018 - Paris

Un événement organisé par les membres du conseil scientifique dans le cadre des 10 ans de la FRB

LA FRB : 10 ANS DE SOUTIEN LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITE

Créée en mars 2008 à l'initiative des ministères chargés de la recherche et de l'écologie par huit établissements publics de recherche – rejoints depuis par trois nouveaux fondateurs –, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) a pris la suite de l'Institut français de la biodiversité et du Bureau des ressources génétiques.

A travers son statut de fondation de coopération scientifique, elle concourt au service public de recherche et d'enseignement supérieur à travers quatre approches dans lesquelles s'inscrivent ses missions :

- Rassembler et analyser des informations sur la recherche française et internationale sur la biodiversité ainsi que sur les outils et applications de celle-ci.
- Améliorer la coordination des acteurs nationaux de recherche entre eux d'une part, et avec leurs homologues européens et internationaux d'autre part.
- Favoriser la diffusion et accompagner l'utilisation des résultats de la recherche et de l'expertise scientifique, notamment auprès des acteurs économiques, des pouvoirs publics et des gestionnaires de la biodiversité.
- Établir un partenariat durable entre les organismes public et les entreprises dans le domaine de la recherche en faveur de la biodiversité, de la conservation et de la gestion des ressources génétiques.

Lieu de dialogue original, la FRB s'appuie sur son Conseil scientifique - composé de vingt membres couvrant un large spectre disciplinaire - et sur son Comité d'orientation stratégique, organe de gouvernance rassemblant les porteurs d'enjeux de la biodiversité - aux statuts et questions variés.

Ce dialogue fructueux permet de mener des actions ambitieuses et d'innover en matière de co-construction, de soutien à et d'actions avec la recherche, de diffusion des connaissances. Depuis 10 ans, 10 millions d'euros ont permis de soutenir 150 projets, 4 millions d'euros de mobiliser l'expertise scientifique et 1 million d'euros de diffuser les connaissances issues du monde académique vers de multiples acteurs.

Tout cela s'accomplit dans un contexte national et international en transformation dont il faut tenir compte : évolution des questions scientifiques et des organisations de la recherche ; contraintes budgétaires pesant sur les membres fondateurs et obligeant à un « réalisme financier » quant aux sources de financement ; mise en place de l'Agence française pour la biodiversité avec laquelle la complémentarité n'est plus à démontrer.

En 10 ans, de nombreuses missions ont été accomplies, mais il reste encore beaucoup à faire pour connaître, comprendre et protéger la biodiversité. Et pour faire plus, chaque petit pas compte.



Introduction

Le Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) a fêté son 10ème anniversaire. En une décennie, la FRB a su se développer et prendre en France une place centrale dans le paysage des sciences de la biodiversité à l'interface entre les grandes institutions en charge de ces recherches et les parties prenantes de la société. La FRB participe fortement à l'animation de la recherche par des actions très diverses.

Grâce à la diversité de ses membres fondateurs, ces actions permettent d'intégrer les différentes composantes de la recherche française sur la biodiversité. La FRB assure ainsi le secrétariat français de BiodivERsA, réseau européen d'agences de financement de la recherche, et de l'IPBES, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Elle a permis la création du CE-SAB, le centre de synthèse et d'analyse de données sur ma biodiversité, et d'ECOSCOPE, qui évolue désormais en Pôle national des données de biodiversité (PNDB).

Par l'intermédiaire de son Conseil d'orientation stratégique (COS) réunissant des parties prenantes de toutes les composantes de la société en lien avec la biodiversité et celui de son Conseil scientifique (CS), elle développe les interactions entre la société et la recherche, soutenant notamment la co-construction de programmes de recherches ou la diffusion des connaissances sur la biodiversité.

Enfin, la FRB est une fondation, ce qui lui permet de lever des fonds privés pour les mettre au service de la biodiversité.

Malgré toutes ces actions et réussites, les défis restent immenses pour que les résultats de la recherche se traduisent massivement en actions concrètes pertinentes à tous les niveaux de la société, du citoyen aux politiques publiques, pour résoudre la crise environnementale globale et déboucher sur une relation durable entre l'humanité et la biosphère.

Il reste aussi beaucoup à faire pour que la communauté académique utilise pleinement les outils développés par la FRB, et que les acteurs privés participent pleinement au financement de ces outils.

Le but de cette demi-journée était d'une part de croiser les regards sur l'histoire de la FRB et ses actions futures, et d'autre part de débattre de la possibilité de développer le financement privé de la recherche sur la biodiversité, de la marche à suivre pour encourager et accepter ce financement en alliant les responsabilités déontologiques du monde académique (indépendance, transparence, partage des résultats ...) et les responsabilités économiques, sociales et environnementales des donateurs, mécènes et financeurs privés.



1^e TABLE RONDE :

La FRB dans le paysage de la recherche française sur la biodiversité

INTERVENANTS

- Jacques Blondel - directeur de recherche émérite au CNRS
- Anne Larigauderie - secrétaire exécutive de l'IPBES
- François Letourneux - vice-président de l'IUCN-France
- Jane Lecomte - professeure à l'Université Paris-Sud
- Sébastien Barot - directeur de recherche à l'IRD, vice-président du CS de la FRB
- Jean-François Silvain - président de la FRB
- Modération : François Sarrazin - professeur à Sorbonne Université, président du CS de la FRB

Au regard des grands enjeux de recherche sur la biodiversité, le rôle d'interface et les atouts de la FRB pour aider à y répondre ont été présentés et discutés. Les courtes interventions ont fait ressortir, sous différentes facettes, les points forts de la FRB. Ils ont aussi été l'occasion d'adresser de nouvelles questions, des attentes et de pointer les voies d'amélioration.

Le temps d'échange entre intervenants et participants a ensuite permis d'approfondir ces aspects et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

La FRB a permis d'établir un dialogue efficace entre les acteurs et les chercheurs

Lieu d'échanges nécessaire où se côtoient chercheurs et porteurs d'enjeux dans des projets aux bénéfices réciproques, la FRB a permis l'évolution de la dialectique entre chercheurs et acteurs vers un questionnement scientifique co-construit : ainsi, au-delà des demandes d'expertise immédiate, les questions se placent aujourd'hui dans un cadre systémique et dynamique qui tient plus compte la complexité de la diversité du vivant, des gènes aux écosystèmes. Les membres du COS constatent un apaisement des tensions entre acteurs, une construction collective de connaissances par-delà les positions des uns et des autres pour se rejoindre sur des problématiques communes. La FRB favorise par ailleurs une approche transdisciplinaire des questions complexes, particulièrement en ouvrant vers les sciences humaines et sociales.

Au-delà des dimensions nationale et internationale, il est essentiel d'être présent au niveau régional : ce sont les acteurs « de terrain » qui font avec et agissent sur la biodiversité. Si ce rôle d'interface de la FRB est questionné par certains membres fondateurs et partenaires institutionnels, pour les intervenants et les participants, la FRB renforcerait ici son rôle de facilitateur de dialogue, non seulement entre disciplines académiques, mais aussi entre chercheurs et parties prenantes. Ce type d'échanges s'inscrirait dans deux dimensions :

- La dimension du continuum entre la recherche fondamentale et impliquée qui intègre les compétences scientifiques nécessaires, tient compte des contraintes et de l'expertise existant au-delà du cercle académique et, enfin, prend en considération des données non académiques, mobilisables dans certains cadres d'analyse. Les études amont de projets impactants - dans le cas d'installation expérimentale d'éoliennes sur des trajectoires d'oiseaux migrateurs par exemple - tireraient bénéfice du renforcement de cette approche.
- La dimension de la communication et de la médiation des enjeux de recherche à l'interface science-société, au-delà des acteurs déjà impliqués et convaincus : vers les organismes et les ministères d'un côté, mais aussi vers les entreprises et plus particulièrement les comités de direction de l'autre. Côté entreprise, le décalage entre le temps de la recherche et le temps de la décision, plus court, ne doit pas faire oublier la question appliquée initiale : celle-ci doit être reprise et transformée en question de recherche afin d'être traitée et servir à d'autres. Le dialogue gagnerait ainsi en qualité.



La FRB a permis de fédérer l'expertise scientifique française en matière de biodiversité et de déterminer des positions communes pluridisciplinaires et pluri-organismes

Au plan international, la FRB contribue particulièrement à la présence académique française dans les évaluations et les travaux de l'IPBES et, dans un mouvement de balancier, elle concourt à relayer, vers les communautés scientifiques, les priorités de recherche identifiées. Grâce à la mobilisation du COS, les porteurs d'enjeux sont en outre associés à ces travaux internationaux : un véritable travail d'interface à essaimer vers d'autres pays. Dans ce cadre, la FRB pourrait formaliser et consolider sa position quant au renforcement des capacités, spécialement dans les pays francophones. La FRB assiste aussi aux évolutions dans les valeurs, les rapports entre humains et non-humains. Ainsi, dans le cadre de l'échec contemporain à enrayer le déclin de la biodiversité, comment définir les fronts de sciences, notamment sur le plan culturel, pour répondre au défi de la préservation de la biodiversité en tenant aussi bien compte des services écosystémiques que l'Homme retire de la biodiversité que de la valeur intrinsèque de celle-ci ?

La FRB permet une réflexion collective sur la biodiversité sur les grandes questions scientifiques, stratégiques et structurantes

La FRB développe ainsi des projets sur des enjeux de connaissance et de compréhension de la biodiversité en dehors des questions ayant une implication sociétale directe (dont les résultats intéressent par ailleurs les parties prenantes dès lors que les mécanismes en jeu sont expliqués !). Il existe toutefois une difficulté : celle de faire remonter et porter collectivement ces grandes questions et de les inscrire dans une dimension concrète – comme la mission « zéro plastique dans les océans » proposée au niveau européen ou encore, lors de la journée FRB 2017, l'appel pour un effort collectif afin d'accompagner la transition énergétique. La FRB s'attèle, notamment *via* les Fronts de sciences, à souligner les signaux qui émanent des communautés scientifiques. Cet exercice reste cependant malaisé, en partie parce que certaines remontées d'enjeux collectifs télescopent les stratégies des membres fondateurs et qu'une réponse unifiée, basée sur la coopération, est alors difficile.

De façon plus large, la FRB met en avant, notamment *via* ses prospectives et Fronts de sciences, les enjeux de la recherche sur la biodiversité : exercice essentiel à renouveler régulièrement auprès des acteurs de la société et des décideurs ! À ce titre, la FRB joue un rôle dans la diffusion des connaissances et des enjeux vers les politiques sectorielles : gestion des sols pollués, développement éolien etc. sont autant d'exemples de secteurs qui n'intégraient pas, il y a dix ans, la biodiversité dans leurs activités. Un autre rôle pourrait être, là où les questions relatives aux pressions ou à la préservation de la biodiversité font débat, de faire vivre la controverse, d'en analyser les ressorts et d'intégrer, dans les études, d'autres formes de savoirs.

La FRB est une interface indispensable pour le « porté à connaissance » des résultats de recherche afin qu'ils soient mieux pris en compte dans les décisions publiques et privées

À travers les informations qu'elle diffuse, particulièrement sur le paysage de la recherche, la FRB constitue aussi un point d'appui : elle permet aux chercheurs de se positionner et de présenter le poids de la recherche française. Il faut toutefois mieux faire connaître les atouts de la FRB auprès des chercheurs, faire comprendre et porter l'originalité de la structure. Le financement de projets, de type « petits et percutants », *via* un fonds d'amorçage, est une piste à explorer. D'autres outils pourraient servir aux chercheurs dont un portail des appels à projets et des actions à destination des étudiants, futurs acteurs de la recherche ! De plus, la communication sur le fonctionnement de la recherche est aussi à développer afin que citoyens et décideurs saisissent ce qu'est l'écologie scientifique et prennent la mesure des besoins, notamment en termes de financements et d'avancées épistémiques.



2^e TABLE RONDE :

Financement de la recherche : est-il possible de recourir aux fonds privés ?

INTERVENANTS

- Philippe Jarne - directeur de recherche au CNRS
- Sylvaine Parriaux - déléguée générale de l'Admical
- Jean-François Lesigne - attaché environnement de RTE, vice-président du COS de la FRB
- Christophine Erignac - directrice du mécénat et du développement des ressources au Musée du quai Branly
- François Sarrazin - professeur à Sorbonne Université, président du CS de la FRB
- Jean-François Silvain - président de la FRB
- Modération : Sébastien Barot - directeur de recherche à l'IRD, vice-président du CS de la FRB

La question de la mobilisation de financements privés pour la recherche en biodiversité est en enjeu pour la FRB, les organismes et les chercheurs. Cette question est d'autant plus complexe qu'elle porte d'une part sur l'intérêt du secteur privé à s'adresser à une fondation de coopération scientifique pour financer des projets d'intérêt commun, d'autre part sur les possibilités et les limites de la relation partenariale. Les interrogations et les modalités possibles et souhaitables d'ouverture à des fonds privés ont été débattues, notamment dans le cadre du mécénat d'entreprise.

En France, en 2017, 9 % des entreprises était mécènes, pour un budget d'environ 3,5 milliards d'euros. Si les grandes entreprises étaient minoritaires en nombre, leur part dans le budget est néanmoins majoritaire avec environ 60 % des dons. Les secteurs du social et de la culture étaient les plus soutenus, loin devant ceux de la recherche et de l'environnement. L'environnement est peu financé car il existe un rapport plutôt politique à l'environnement et parce qu'il est essentiellement investi à travers les politiques de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Il existe cependant des exemples, comme celui du partenariat de long terme entre la Cemex (Cementos Mexicanos) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), mais cela concerne essentiellement des opérations de terrain.

La question de l'utilisation de fonds privés, notamment issus d'entreprises, rencontre celle de la sensibilité des chercheurs

Cette sensibilité s'exprime le long d'un gradient allant de la méfiance et du refus à l'usage et l'habitude, selon que les chercheurs travaillent sur des objets d'intérêt économique ou non. Cela ramène à un enjeu politique fort, en termes de vision et gestion de la recherche, qui s'exprime de deux façons :

- D'un côté, il est plus facile de fonctionner avec des fonds publics réguliers - dont la contraction actuelle pourrait être modérée par une reprise des CIR utilisés à des fins d'optimisation fiscale - en concordance avec les contraintes de la recherche : la méthode scientifique et sa temporalité longue, l'évaluation académique qui passe par des publications. Ces contraintes ne s'accordent pas avec l'impératif d'une réponse à brève échéance ni avec celui d'une contrainte sur la diffusion des résultats ou d'un retard à la publication.
- De l'autre, il est possible de co-construire les sujets de recherche et les co-financements afférents - c'est par exemple le cas du LabEx CeMEB - tant que les objectifs, les méthodes et l'éthique de la relation sont précisés en amont du projet. Les contraintes des financeurs privés, selon leurs taille et statut, rentrent aussi en jeu (elles ne sont les mêmes pour les organismes de gestion de la biodiversité, pour des interprofessionnelles, pour les moyennes et grandes entreprises ou pour les petites entreprises par exemple) et peuvent empêcher ou compliquer



le partenariat¹. Dans le cas de mécénat², il faut également s'assurer de travailler sereinement.

Les mondes académique et de l'entreprise ont besoin d'un de l'autre et doivent encore apprendre à se connaître

Côté entreprises, les liens avec le monde de la recherche académique restent à tisser : si elles mobilisent des équipes de recherche sur ses cœurs de métier, elles nécessitent des rapprochements avec les chercheurs qui disposent de connaissances spécifiques, d'une expertise sur la biodiversité - c'est le cas par exemple dans les PME ou lors d'études d'impacts en milieu marin. Également, côté académique, lors de relation avec les entreprises, il est important de bien identifier les interlocuteurs :

- Ceux qui portent des questions techniques et peuvent engager des partenariats où l'objectif est de co-construire les questions et les projets pour répondre à des besoins spécifiques liés à l'objet social de l'entreprise.
- Ceux qui sont affectés au mécénat en régie directe ou à une fondation et qui peuvent porter des projets thématiques voire « blancs », où la recherche, si elle est liée à une stratégie globale de l'entreprise, est indépendante des questions directes.

Toutefois, les projets de recherche sont difficiles à présenter aux possibles mécènes – comme le confirme le cas de l'action « L'ethnologie va vous surprendre ! » du Musée du quai Branly, lequel intègre, en plus de son département des collections, un département d'enseignement et de recherche. Le mécénat d'entreprise s'est en effet structuré, dans la forme (près d'un quart des mécènes réalisent leurs actions via une structure propre type fondation, fonds de dotation...) et le fond, avec notamment des évaluations d'impacts et des axes thématiques dans lesquels il n'est pas toujours aisé de rentrer. Les partenariats pour des bourses, le soutien de colloque etc. sont plus simples à mettre en place car les projets sont courts et précis. Une fondation d'entreprise financera plutôt des projets relevant de son ou de ses thèmes d'intervention préalablement définis et cela ne sera pas nécessairement de la recherche.

Différents outils permettent d'ores et déjà de renforcer les échanges, à des fins de recherche, entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques

Cela existe - y compris les financements individuels :

- C'est le cas des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) dont l'utilisation et l'état d'esprit devraient être mieux diffusés.
- Un modèle de coopération a par ailleurs fait ses preuves. Il s'agit de celui du « Club des Infrastructures Linéaires & Biodiversité » (CILB). Un ensemble d'acteurs privés s'est retrouvé autour de questions communes. Le rapprochement vers le programme incitatif de recherche « Infrastructures de Transports Terrestres, Écosystèmes et Paysages » (ITTECOP) – MTES, ADEME – et la FRB a permis de transformer les enjeux techniques de ces acteurs en question de recherche, de bénéficier d'une ingénierie d'appel à projets et d'une large diffusion vers les chercheurs. Au final, 16 équipes académiques ont bénéficié de financements dans le cadre de thèses, projets exploratoires et revues systématiques, sans passer par une relation en *BtoB*. Cela est exceptionnel au niveau national mais également au niveau européen avec l'Infra Eco Network Europe (IENE). La FRB facilite les interactions entre les chercheurs et le monde de l'entreprise.
- Le mécénat est une pratique découplée de l'activité financière et commerciale

1. Défini comme un « système associant des partenaires sociaux ou économiques, et qui vise à établir des relations d'étroite collaboration » (Larousse 2019). Le parrainage par exemple est un « soutien matériel apporté par une entreprise à une manifestation, une personne, un produit ou une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct ». Il s'inscrit dans une démarche commerciale de l'entreprise (Art. 39-1-7 du code général des impôts).

2. Défini comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (Arrêté du 6 janvier 1989).

des entreprises et est destiné à soutenir des projets d'intérêt collectif. Le mécénat est un volet de la politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) des entreprises et repose souvent sur l'adhésion du « corps social » à leurs dépenses (il n'y a pas de mécénat autocratique). D'une part il est logique que les entreprises sollicitent le monde de la recherche pour limiter leurs impacts (dans le cadre de leur RSE), d'autre part, le mécénat ne doit pas être mobilisé sur des enjeux métiers (servir l'intérêt général étant le cœur du mécénat). Autrement dit, les entreprises peuvent considérer leurs activités, qui impactent la biodiversité à divers degrés, comme antinomiques d'un mécénat sur la biodiversité et préférer prendre en charge ce sujet à travers leur politique RSE.

- Les possibilités de financements participatifs (*crowdfunding*) pourraient également être explorées plus avant, la FRB ayant fait une tentative en 2016, mais cela doit porter sur un projet spécifique. Toutefois, ce type de collecte de fonds s'effectue sur un temps très court et n'est donc pas un levier évident pour la FRB.
- Les contraintes réglementaires sont aussi des leviers de collaboration : l'application de la compensation dans le cadre de la séquence « éviter, réduire, compenser » nécessite de mener des travaux de recherche.
- Enfin, une piste pourrait être explorée : celle de créer un fonds de recherche « blanc » abondé par les entreprises qui ont un très fort impact sur la biodiversité – qui sont celles qui sont le plus intéressées par la recherche mais peuvent aussi être suspectées de *greenwashing*.

La FRB constitue une chance pour coordonner une recherche de fonds pour des projets communs et constituer une force collective

Dans un contexte de limitation budgétaire, le monde de la recherche académique n'est pas financé à la hauteur de ses besoins et de ses ambitions : les organismes recherchent donc des moyens supplémentaires pour soutenir leurs projets. Dans ce cadre, le souhait porté par la FRB de drainer des moyens pour le collectif est parfois perçu comme de la concurrence, pas comme une opportunité. Or, le modèle porté par la FRB se rapproche de celui du *collective impact* qui permet l'engagement de parties prenantes (donc de différents secteurs d'activités) se dotant de moyens significatifs, dans une collaboration structurée, pour relever un défi. Avec cette approche, la FRB constitue donc plutôt une chance pour coordonner une recherche de fonds et porter un discours collectif, sans détourner les entreprises de financer un organisme par ailleurs. L'effet positif de ce modèle collectif sera d'autant plus fort que le contexte budgétaire est difficile et que les équipes sont aujourd'hui largement organisées en « unités mixtes de recherche » (UMR) c'est-à-dire relevant de plusieurs organismes !

Toujours dans ce cadre, les structures telle la FRB doivent se professionnaliser avec une charte éthique, une direction et une équipe dédiée qui, avec des codes propres, construiront le réseau de partenariat et de mécénat. Au-delà, le mode de financement doit aussi être adapté à des projets qui se déroulent sur plusieurs années. À cet égard, la FRB et ses membres fondateurs travaillent à mettre en place un engagement pluriannuel qui doit permettre une meilleure planification budgétaire.

Les termes de la collaboration, les objectifs scientifiques et opérationnels doivent être partagés dès le départ

La collaboration, qu'elle soit de partenariat ou de mécénat, est aussi une rencontre. Elle peut être fructueuse, porteuse de sens, de co-production à bénéfices réciproques. Dans tous les cas - philanthropie ou co-construction - les termes de la collaboration (limites éthiques, non-ingérence, etc.), les objectifs scientifiques et opérationnels doivent être partagés dès le départ.

Trois principes peuvent guider l'action :



- la totale indépendance du conseil scientifique du programme de recherche ;
- la totale indépendance des équipes de recherche ;
- et la totale publicité des résultats.

Au-delà des aspects scientifiques, ces principes donnent la capacité aux participants du programme de recherche de s'emparer et diffuser les résultats.

La FRB ne fournit pas un service direct aux entreprises, mais initie un travail orienté vers la recherche sur la biodiversité au profit de la société, y compris les entreprises. L'intérêt est de réduire les impacts sur la biodiversité, de faire changer les approches et les processus pour que la biodiversité soit prise en compte dans les stratégies et les activités des entreprises.